

INSCRIPTIONS 2020-2021

Mardi 1^{er} septembre > mercredi 30 septembre 2020
Lundi > vendredi – 18h30 > 20h30

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : mercredi 30 septembre 2020

Lors de chaque inscription, une cotisation de 25 € est demandée pour l'asbl « Les Amis de l'Académie Constantin Meunier »

De 12 à 17 ans

Né entre le 15/10/2002 et le 31/12/2008

- Minerval : 76 €
- Cotisation : 25 €
- Carte d'identité

Etudiants à partir de 18 ans

Né avant le 15/10/2002

- Minerval : 76 € au lieu de 190 €
- Cotisation : 25 €
- Carte d'identité

attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la Communauté française

A partir de 18 ans

Né avant le 15/10/2002

- Minerval : 190 €
- Cotisation : 25 €
- Carte d'identité

Elèves exemptés du minerval

- Cotisation 25 €
- Carte d'identité + document probant

Le droit d'inscription DOIT ETRE PERCU
en une seule opération avant le 1^{er} octobre 2020

EXEMPTIONS

- s'étant acquitté du droit d'inscription dans un **autre établissement de l'ESAHR**
- **chômeur complet indemnisé**
- bénéficiaire du **revenu d'intégration**
- **bénéficiaire du statut d'handicapé(e)**
- **demandeur d'emploi** en période de stage d'insertion professionnelle
- pensionné(e) sous **statut G.R.A.P.A.**
- **à charge d'un chômeur** complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM
- bénéficiaire du **revenu d'intégration et leurs enfants qui font partie du même ménage**
- bénéficiaire du statut d'handicapé **et leurs enfants qui font partie du même ménage**
- plus de 12 ans et inscrit dans l'**enseignement primaire**
3ème enfant et les enfants suivants d'une même famille inscrit(s) dans un établissement de l'ESAHR (enfant(s) le(s) moins âgé(s))
- inscrit en **humanités artistiques dans l'ESAHR**
- inscrit dans l'**Enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10** : Beaux-Arts, groupe : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse
- inscrit dans l'**Enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6** : Arts Appliqués, groupe : Arts décoratifs, Arts graphiques, audiovisuel ou orfèvrerie

DOCUMENTS A FOURNIR

- attestation de l'établissement de l'ESAHR (**annexe H5**)
- attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC-syndicats) (**annexe H4**)
- attestation du CPAS
- attestations du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) **Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !**
- attestation d'ACTIRIS (A15 et A23) ou du FOREM (**Annexe H3**) ou du VDAB / ADG
- attestation de l'Office National des Pensions
- attestation de l'ONEM, **annexe H4 uniquement**
+ composition de ménage
- attestation du CPAS
+ composition de ménage
- voir ci-dessus + composition de ménage
- attestation de l'école primaire fréquentée
- preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés
+ composition de ménage
- attestation de l'établissement de l'ESAHR (**annexe H5**)
- attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (**annexe H6 uniquement**)
- attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (**annexe H6 uniquement**)

Les annexes H4 – H5 – H6
sont disponibles au secrétariat de l'Académie